

Interdiction de sortir du matériel

Toute marchandise acheminée à la déchetterie est propriété de la Commune. Il est strictement interdit de ressortir du matériel.

Contrôle

La déchetterie est réservée aux habitants de la Commune. Des contrôles sont effectués ponctuellement.

Carte compacteur

Les ménages ou les entreprises de la commune disposent d'une carte d'accès aux compacteurs pour l'élimination des déchets ménagers et encombrants.

Le détenteur de la carte en assume la responsabilité.

En cas de perte de la carte, nous vous rappelons qu'il vous appartient d'aviser sans délai l'Administration communale pour que la carte soit bloquée.

Pour un bon usage du compacteur

Les déchets ne doivent en aucun cas être déposés en vrac dans le compacteur, mais uniquement dans des sacs, au risque d'endommager les appareils. En cas de panne, veuillez utiliser un autre compacteur.

Merci !

Les objectifs dans la gestion de la déchetterie sont triples :

- Respect de l'environnement selon les directives du Service cantonal de l'environnement,
- Maîtrise des coûts,
- Meilleure efficacité et confort accru pour les utilisateurs.

Le Conseil communal vous remercie d'avoir prêté attention à cette brochure et compte sur la collaboration de chacune et chacun dans le triage de ses déchets afin que ces objectifs soient remplis.

Merci de bien vouloir respecter les directives des collaborateurs communaux.

Si vous avez des questions ou des suggestions concernant la déchetterie, vous pouvez en faire part à l'administration communale.

Un grand **MERCI** pour les efforts déjà faits et ceux à venir.